

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, MM. Daligault, Mèche, Frappy, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor, Mme Rolland et M. Siquot

Ont donné pouvoir : Mme Bouclier à M. Elisabeth, **Mme Collibeaux à Mme Desquesne**, M. Gascouin à Mme Lemeray et Mme Mourocq à M. Mèche

Excusés : Mmes Roelandt, Catherine et Lair

Absents : Mmes Blandeau, Morice et M. Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191216-20_02082-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

ANNULE et REMPLACE

Nombre de délégués : - en exercice : 33 - présents : 24 - votants : 28	N° 12 / 4-1-1 Date de la convocation et d'affichage : 10 décembre Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : Création de postes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant le départ de l'ancienne animatrice RAM,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants – Temps non complet : 17,50/35^{ème}, à compter du 01 février 2020,

Considérant la nécessité de pérenniser le poste d'un agent contractuel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste adjoint administratif à temps complet à compter du 01 février 2020
- **AUTORISE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **AUTORISE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

Pour extrait conforme,

à Condé-en-Normandie, le 18 décembre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

